

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM  
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2012-229 du 11 septembre 2012 portant nomination d'experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique**

NOR : AFSM1230619S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 modifié portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché, prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2010-28 du 9 février 2010 modifiée portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché, à titre complémentaire de la liste d'experts arrêtée par la décision du 9 février 2010 susvisée :

M. CACOUB (Patrice).  
Mme DEVAUCHELLE-PENSEC (Valérie).  
M. FAUTREL (Bruno).  
Mme GUEUDRY (Julie).  
M. HACHULLA (Éric).  
M. HAMIDOU (Mohamed).  
M. LAUNAY (David).  
M. MAHR (Alfred).  
M. MARIETTE (Xavier).  
M. PUECHAL (Xavier).  
M. QUEMENEUR (Thomas).  
Mme RIGOLET (Aude).  
Mme SCHNEIDER (Christelle).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 11 septembre 2012.

*Le directeur général,*  
PR D. MARANINCHI